

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le: 2 6 MAI 2023

et publication ou notification le : 2 6 MAI 2023

DECISION DU MAIRE

Objet : Don de collections musicales de la ville de Nanterre à l'Association La Croix Rouge.

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour accepter les dons et les legs dudit article, qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Vu la proposition de la ville de la ville de Nanterre de concéder à La Croix Rouge Française un lot de 8000 documents retirés des collections de la Médiathèque Musicale de Nanterre

Considérant que l'Association La Croix Rouge consent aux conditions générales dans lesquelles la ville de Nanterre cède au contractant les documents retirés des collections de la Médiathèque Musicale de Nanterre.

DECIDE

Article 1 : Accepte le transfert matériel de collections de l'ex-médiathèque musicale à la Croix Rouge Française.

Nanterre, le

2 6 MAI 2023

Le Maire de Nanterre

Patrick Jarry